

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 17 octobre 2025****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2025

Affichée le : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Pouvoirs : 6

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

24 octobre 2025

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
M. François DELAIS Pouvoir à M. Julita SALBERT
Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
A partir de 20h 00 Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-10-12

OBJET : APPROBATION DES PROJETS LAURÉATS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE L'ISLE-ADAM – ÉDITION 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le règlement du budget participatif de la ville de L'Isle-Adam dans sa version approuvée par le conseil municipal du 13 décembre 2024.

Considérant qu'afin de renforcer la participation citoyenne locale et mettre les habitants au cœur de l'action publique, une seconde édition budget participatif communal a été lancée cette année. Pour rappel, les habitants de la commune dès l'âge de 14 ans peuvent proposer des projets d'investissement visant à l'amélioration du cadre de vie. La commune a dédié pour cela une enveloppe budgétaire d'investissement au budget participatif afin de financer et réaliser les projets.

Considérant que les habitants de la commune de L'Isle-Adam ont pu déposer du 15 janvier 2025 au 15 avril 2025 des projets d'investissement visant à l'amélioration du cadre de vie. A cette occasion 26 projets ont été déposés.

Considérant qu'après études de faisabilité par le comité de pilotage, 9 projets ont reçu un avis favorable et ont été soumis à une consultation des adamois. Cette consultation a pris la forme d'un vote par les habitants de L'Isle-Adam, à partir de 14 ans, du 6 au 21 septembre 2025. Ils ont pu voter pour 2 Projets minimums et

4 projets maximums via la plateforme dédiée sur le site de la Ville ou en format papier via les urnes mises à disposition.

Considérant qu'à l'issue des votes 5 projets sont lauréats, pour un montant estimé de 43 950€.

Considérant que sur cette base financière et selon les estimations de coût des réalisations, les 5 projets lauréats seront réalisés en fin d'année 2025 ou en 2026 :

Nom du projet	Localisation	Coût estimé
Protection des berges dans étangs de la Garenne	Etang de la Garenne	19 000€
☐ Jeux pour les enfants plaine des sports	Plaine des sports	17 300€
Lutte biologique contre les chenilles processionnaires	Avenue du Général de Gaulle	250€
☐ Table de tennis de table accessible à tous	Stade Philippe Grante	2 400€
Station de gonflage à vélo autonome	Plaine des sports, gymnase, centre-ville	5 000€

Considérant qu'il s'agit de les valider à l'issue de cette consultation par un vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la réalisation des projets lauréats de la démarche de Budget participatif.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,


Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT